



MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du Ministre

Le Directeur du cabinet civil et militaire

Paris, le 13 FEV. 2025
Ref: 500573/ARM/CAB/Budget

NOTE

à l'attention de Monsieur le Président de la quatrième chambre
de la Cour des comptes

- Objet :** Relevé d'observations définitives de la Cour des comptes relatif aux formations militaires de la sécurité civile.
- Références :**
1. Relevé d'observations définitives S2024 – 1582 ;
 2. votre courrier n° 2023-000528 ; S2024-1582 ; G2024-295/1 du 13 décembre 2024.

Vous avez transmis au ministère des armées un relevé d'observations définitives (ROD) relatif aux formations militaires de la sécurité civile.

Je partage l'avis exprimé dans ce rapport selon lequel les formations militaires de la sécurité civile sont un outil de réponse aux crises, dont la qualité est tangible et reconnue aussi bien par les acteurs de la sécurité que par les élus locaux.

Je souscris aussi à ses constats ainsi qu'à ses trois recommandations.

Concernant la première, le rapport recommande une mise à jour du protocole définissant les responsabilités respectives des ministères des armées et de l'intérieur. Le nouveau protocole doit être signé très prochainement.

Je constate par ailleurs la fréquence de déploiement des unités de la sécurité civile à l'étranger sur tous les types de catastrophes naturelles et technologiques et suis tout à fait favorable à la deuxième recommandation visant à accélérer le traitement des dossiers de remboursement, par l'Union européenne, des missions internationales réalisées sous mandat européen.

S'agissant de la dernière recommandation, j'approuve la proposition de la Cour de désigner le commandant des formations militaires de la sécurité civile comme responsable du contrôle interne de deuxième niveau.

Je tiens enfin à préciser que, dans le domaine de la gestion des ressources humaines, les armées, responsables du recrutement, de la formation initiale et de la fidélisation du personnel des formations militaires de la sécurité civile, portent une attention toute particulière à l'adéquation entre le vivier des compétences et les besoins opérationnels. A cet égard, elles suivent avec un grand intérêt les

conséquences en termes de ressources humaines de la création récente de la 4e unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile à Libourne.



Patrick PAILLOUX